

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN), Christophe GSELL (P. M. TISON), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE).

Absents non excusés : Paul BESOMBES.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Police et libertés publiques

DENOMINATION DE VOIES – CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA ROUTE DE LION

| | | | | | | |
|----------------|---------------|--------------|---------------|------------------------|-----------|----------|
| DEL20240415_12 | Présents : 22 | Pouvoirs : 6 | Abstentions : | Suffrages exprimés :28 | Pour : 28 | Contre : |
|----------------|---------------|--------------|---------------|------------------------|-----------|----------|

Rapporteur : Le Maire

Le 3 juillet 2023, Léon GAUTIER, dernier représentant des 177 français ayant débarqué en Normandie le 6 juin 1944, s'est éteint à l'âge de 100 ans.

En 1992, il avait décidé de s'installer à Ouistreham Riva-Bella pour y passer les dernières années de sa vie. Déjà, en 1982, avec des vétérans français et britanniques, il avait créé un musée, lieu de mémoire et de transmission, consacré à l'histoire du N°4 Commando et plus particulièrement aux 177 Français qui avaient débarqué en Normandie sous le commandement de Philippe Kieffer.

Dernier représentant de ces 177 fusiliers marins, il fut largement honoré par le Président de la République et différents ministres pour son action et pour tout ce qu'il entreprit au nom du devoir de mémoire.

La Route de Lion (qui désigne les voiries D514, pour la partie communale, et D84, pour sa partie délimitée par le Bd Churchill d'une part, et le carrefour de l'Avenue de la mer, de la Rue Gambetta et de l'Avenue Foch, d'autre part), est connue pour être la route par laquelle les commandos français sont arrivés le Jour-J pour libérer Ouistreham ; nous pouvons encore reconnaître des bâtis sur d'anciennes photographies.

C'est aussi dans cette rue que Léon Gautier a vécu de 1992 à la fin de sa vie. Sa maison, aujourd'hui vide, abrite encore le siège de la « **Fondation Léon Gautier, unis pour la mémoire, la jeunesse et la paix** », qui œuvre pour le devoir de mémoire et protège l'image des 177 commandos (et associés) ayant pris part au Débarquement de Normandie le 6 juin 1944.

En hommage à Léon Gautier, avec l'accord de la famille, la Municipalité souhaite rebaptiser pour partie la Route de Lion en Boulevard Léon Gautier, **pour sa partie délimitée à l'est par le boulevard Winston Churchill et à l'ouest par la limite administrative avec Colleville-Montgomery** (l'axe allant du boulevard Churchill à l'avenue de la Mer demeurant sous la dénomination de Route de Lion).

En conséquence, lu et entendu l'exposé, et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➡ **APPROUVE** la dénomination « **Boulevard Léon Gautier** », en remplacement de la Route de Lion à partir du numéro 59 côté impair et du numéro 34 côté pair ;
- ➡ **DECIDE D'ATTRIBUER** la nouvelle adresse postale à l'ensemble des habitations et entreprises concernées à compter du 27/10/2024 (date anniversaire de M. Léon Gautier) ;
- ➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.